

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE CONTRAT AU 17 DECEMBRE 2024

### **Article 1. Objet**

Les présentes conditions générales de vente régissent les relations entre Emilie Chevillard (EI) et son client. Elles sont jointes au devis établi par Emilie Chevillard (EI). Le client s'engage à en prendre connaissance et à y adhérer sans réserve. Emilie Chevillard (EI) propose des prestations de biographe en direction des particuliers et des professionnels. Emilie Chevillard (EI) se réserve le droit de refuser toute commande contraire à ses valeurs ou aux lois en vigueur (racisme, sexisme, homophobie, diffamation, injure, etc.).

### **Article 2. Devis**

Toute demande de prestation adressée à Emilie Chevillard (EI) par e-mail à [contact@cameleonbiographie.com](mailto:contact@cameleonbiographie.com) entraîne la prise d'un rendez-vous téléphonique. Cet appel a pour but de convenir d'un entretien gratuit préalable à tout établissement d'un devis personnalisé. Cet entretien gratuit sera effectué au choix : par téléphone, par visioconférence, en présence de la personne concernée dans un lieu neutre (café, jardin...) ou au domicile du client si le déplacement d'Emilie Chevillard (EI) depuis son siège social (581 route de Fontainejean, 45230 Saint-Maurice-sur-Aveyron) ne dépasse pas, pour un aller-retour, 70km. Suite à cette rencontre, un devis gratuit et sans engagement sera adressé par mail. Ce devis sera valable un mois, sauf mention contraire, et décrira en détail la prestation à effectuer, le délai d'exécution prévu, les modalités de règlement et de livraison, toute condition particulière définie au préalable avec le client ainsi que le coût total de la prestation. Toute demande de modification fera l'objet d'un nouveau devis.

### **Article 3. Tarifs et révision**

Les prix sont libres, exprimés en euros et peuvent être révisés à tout moment sans justification. La TVA est non applicable en vertu de l'article 293B du Code général des Impôts. Les tarifs appliqués au client sont ceux en vigueur au moment de la signature du devis ou de l'exécution de la prestation. Ils restent valables un mois à compter de la date d'émission dudit devis. En cas de promotion, Emilie Chevillard (EI) s'engage à appliquer le prix promotionnel à toute commande passée durant la période de la publicité faite pour la promotion.

Pour les prestations qui nécessitent le déplacement d'Emilie Chevillard (EI), les frais de déplacement seront facturés selon le barème kilométrique de l'administration fiscale correspondant à l'aller-retour parcouru entre son siège social (581 route de Fontainejean, 45230 Saint-Maurice-sur-Aveyron) et le lieu de rendez-vous de l'entretien. Au-delà de 70km A/R, un devis spécifique sera établi pour les frais de déplacements et d'hébergement.

### **Article 4. Concept de la séance et coût.**

Une séance équivaut à un nombre précis d'heures travaillées. Elle inclut la durée de l'entretien enregistré ainsi que les heures passées à retranscrire et écrire le contenu qu'il a généré. Pour un entretien d'une heure, la séance totalise 8 heures de travail dont 7 heures d'écriture (retranscription et écriture). Pour un entretien de deux heures, la séance totalise 16 heures de travail dont 14 heures d'écriture (retranscription et écriture). Les heures de travail requises pour une séance sont calculées selon un taux horaire de 50€/heure. Une séance coûte donc 400€ pour un entretien d'une heure ou 800€ pour un entretien de 2 heures.

## **Article 5. Pénalités de retard**

Le travail de retranscription puis d'écriture lié à un entretien n'est engagé qu'après encaissement effectif (virement ou chèque) de la séance. Tout constat de non-paiement d'une séance entraîne la production d'une lettre de rappel. En cas de non règlement, à l'échéance prévue sur la facture, et conformément à l'article L. 441-6 du Code de commerce, le client sera redevable de pénalités de retard calculés sur la base de 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Après trois relances infructueuses par lettres de rappel, le non-paiement de la séance met un terme à la prestation. Les sommes encaissées antérieurement restent acquises à Emilie Chevillard (EI). Tant que la situation ne sera pas régularisée, toute utilisation ou reproduction partielle ou intégrale du travail réalisé sera considérée comme totalement illicite. Si, lors d'une précédente commande, le client s'est soustrait à l'une de ses obligations (défaut ou retard de paiement, par exemple), un refus de vente pourra lui être opposé, à moins qu'il ne fournisse des garanties satisfaisantes ou un paiement à la commande.

## **Article 6. Validation de la commande**

Le devis daté et signé par le client, accompagné de la mention manuscrite « Bon pour accord » fait office de bon de commande et vaut acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente. Afin de donner force de contrat aux conditions générales de ventes, les présentes conditions générales de vente seront jointes au devis et devront être retournée signées en même temps que le devis accepté. La commande ne sera validée de façon définitive qu'après réception du devis (signé, daté et revêtu de la mention manuscrite « bon pour accord ») et réception du règlement de la séance. En cas de litige, le devis signé, les Conditions Générales de Vente et la copie des travaux déjà exécutés constitueront la preuve de l'accord entre les deux parties.

Emilie Chevillard (EI) se réserve le droit de ne pas valider la commande du client pour tout motif légitime, notamment dans l'hypothèse où :

- le client ne respecterait pas les Conditions Générales en vigueur lors de sa commande ;
- l'historique de commandes du client montre que des sommes restent dues au titre de précédentes commandes ;
- l'une des précédentes commandes du client fait l'objet d'un litige en cours de traitement ;
- le client n'a pas répondu à une demande de confirmation de sa commande qu'Emilie Chevillard (EI) lui a fait parvenir.

## **Article 7. Communication des données**

Le client s'engage à communiquer tous les renseignements et documents nécessaires à la réalisation des travaux. En cas de retard, d'insuffisance ou d'absence de transmission des informations, Emilie Chevillard (EI) ne pourra être tenue pour responsable des délais supplémentaires d'exécution et de livraison occasionnés.

## **Article 8. Règlement**

Aucune prestation n'est entreprise sans la réception préalable du devis signé et du paiement de la première séance. Avant chaque entretien biographique, un règlement sera demandé correspondant à la totalité d'une séance (à savoir un entretien suivi d'un travail de transcription et d'écriture selon un taux horaire fixé dans le devis) afin d'assurer la réalisation de la continuité de la commande. Le client est libre de régler par chèque ou par virement bancaire. Le client peut régler sa commande par chèque bancaire s'il a un compte inscrit auprès d'une banque établie en France. Lors de la commande, Emilie Chevillard (EI) communiquera au client l'ordre et l'adresse où envoyer son chèque. Les commandes par chèque sont traitées dès réception et après encaissement du chèque.

Le client peut régler sa commande par virement bancaire. Lors de la commande, Emilie Chevillard (EI) communiquera les coordonnées du compte sur lequel effectuer le virement, ainsi que la référence de commande à indiquer dans l'ordre de virement. Les commandes sont traitées dans les 48h maximum suivant la réception du virement. Le cas échéant, la commande validée par le client ne sera considérée comme effective que lorsque le centre de paiement bancaire sécurisé aura donné son accord sur la transaction.

Le client s'engage à procéder au règlement des factures d'Emilie Chevillard (EI) au plus tard dans les trois jours précédant le nouvel entretien. Tout travail d'écriture ne sera effectif qu'à encaissement du paiement de chaque nouvelle séance. À défaut de règlement, Emilie Chevillard (EI) pourra suspendre toute prestation en cours tant que la ou les factures en instance n'auront pas été honorées par le client.

## **Article 9. Délai de rétractation**

Dans le cas d'une prestation de services, le client dispose de quatorze jours à compter du premier jour ouvrable suivant la date d'acceptation du devis. Sa décision n'a pas à être motivée, mais il est tenu d'en informer Emilie Chevillard (EI) par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception. La somme versée lui sera restituée dans un délai maximal de quatorze jours suivant réception de la lettre recommandée avec accusé de réception. Cette disposition n'est toutefois pas applicable pour les travaux urgents du client qui auraient été exécutés et livrés pendant le délai de rétractation.

## **Article 10. Livraison**

Le travail d'écriture consécutif à un entretien est envoyé par mail (document Word) ou remis en main propre sous format papier en exemplaire unique (feuilles A4) avant l'entretien suivant. Toute réimpression de ces travaux sera facturée au client. Dans le cas d'un envoi par mail, le client valide le texte à Emilie Chevillard (EI) ou formule une demande d'ajustement des écrits par retour de mail. S'il a reçu les feuilles en main propre, il valide ou annoté le texte (pour procéder aux corrections souhaitées) avant l'entretien suivant. À la réception des travaux, le client dispose de 7 jours pour faire part à Emilie Chevillard (EI) d'éventuelles réserves. Passé ce délai, Emilie Chevillard (EI) considérera que la prestation a donné entière satisfaction au client. Les prestations sont exécutées dans le délai convenu entre les parties et figurant sur le devis. Ce délai est convenu à titre indicatif et pourra être prorogé en cas de nécessité, dans une limite raisonnable, sans qu'aucun dédommagement ne puisse être exigé par le client. Les informations communiquées par le client lors de la passation de la commande (notamment nom et adresse de livraison) engagent celui-ci. Il lui appartient donc de vérifier que cette adresse ne contient pas d'erreur. La responsabilité d'Emilie Chevillard (EI) ne pourra être engagée si l'adresse communiquée par le client est erronée, empêchant ou retardant ainsi la livraison. À la livraison, il pourra être demandé de signer un bon de réception. Aucune livraison ne sera effectuée à une boîte postale.

A la livraison, il appartient au client de vérifier que les produits livrés sont conformes à sa commande et que le colis est scellé et non endommagé. Si ce n'est pas le cas, le client doit impérativement l'indiquer sur le bordereau de livraison. Aucune réclamation sur la quantité ou l'état du produit ne sera admis si la réclamation n'a pas été portée sur le bordereau de livraison.

## **Article 11. Facturation**

Chaque prestation donne lieu à l'établissement d'une facture envoyée par mail à l'adresse mail communiqué par le client. Les prix facturés sont ceux en vigueur au jour de l'enregistrement de la commande. Ils ne sont pas majorés du taux de TVA, en application de l'article 293B du Code général des impôts. En cas de perte de la facture, le client peut demander un duplicata gratuit par mail. Celui-ci lui sera facturé 5 € par facture si la copie est envoyée par voie postale.

Selon les dates retenues, conjointement par Emilie Chevillard (EI) et le client, pour la réalisation des entretiens, une facture correspondant au prix de la séance (durée de l'entretien + nombre d'heures dédiées à la retranscription et à l'écriture) sera transmise au client. La facture de la séance devra être réglée par virement ou chèque au plus tard 72h avant la date prévue pour l'entretien. La production des écrits générés par l'entretien ne sera engagée qu'après constatation de l'encaissement effectif du virement ou du chèque. En cas de non-paiement, même partiel, à l'échéance, Emilie Chevillard (EI) se réserve le droit de résilier le contrat ou de suspendre l'exécution des prestations en cours. Une annulation de commande, pour quelle que raison que ce soit, ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

## **Article 12. Modification ou annulation de la commande**

Si le client souhaite modifier sa commande au cours de l'exécution de la prestation, ou encore ajouter des travaux qui ne figurent pas sur le devis initial, Emilie Chevillard (EI) établira un nouveau devis en fonction de la nature des prestations supplémentaires souhaitées. Une fois la remise des écrits effectués par Emilie Chevillard (EI) au client, celui-ci doit les valider ou les annoter. Après les avoir validés, le client aura la possibilité de demander à Emilie Chevillard (EI) d'effectuer des modifications mineures, dans la limite d'une seule fois. Cette demande est à transmettre dans un délai de 72 heures à compter de la restitution de la prestation. Ces corrections ne modifieront en aucun cas la structure du texte ou du document réalisé. Ces modifications ne pourront porter sur de nouveaux éléments, non cités dans le devis ou non fournis par le client avant le début d'exécution de la prestation. Toute annulation de la commande par le client pendant l'exécution de la prestation doit se faire par courrier recommandé avec accusé de réception, au plus tard sept jours avant la date de livraison prévue. Les séances réglées et les travaux déjà effectués ne seront pas remboursés au client.

Si le client souhaite annuler le rendez-vous pour son entretien enregistré, celui-ci est tenu de prévenir Emilie Chevillard (EI) au moins 24 heures à l'avance. Passé ce délai, des frais de pénalités à hauteur de 40€ pourront être demandés au client.

Le client est libre d'interrompre ses engagements fixés par devis. En cas d'interruption par le client, les travaux déjà effectués ne donneront lieu à aucun remboursement. En cas de décision d'interruption par Emilie Chevillard (EI), la somme correspondant à la séance dont les travaux n'auront pas été remis sera remboursée.

L'inscription est ouverte aux majeurs capables et aux mineurs à conditions que ceux-ci interviennent sous la surveillance du parent ou tuteur détenant l'autorité parentale. En aucun cas, l'inscription n'est autorisée pour le compte de tiers à moins d'être valablement habilité à la représenter (personne morale par exemple). L'inscription est strictement personnelle à chaque client.

En cas de manquement par le client à l'une des dispositions des présentes, Emilie Chevillard (EI) se réserve le droit de résilier sans préavis le compte dudit client.

## **Article 13. Responsabilité d'Emilie Chevillard (EI)**

Emilie Chevillard (EI) s'engage à utiliser tous les moyens nécessaires pour réaliser une prestation de qualité sans toutefois être tenue à une obligation de résultat.

Si la responsabilité d'Emilie Chevillard (EI) devait être engagée, elle sera strictement limitée au montant de la commande, et non aux conséquences de l'utilisation des travaux par le client ou par toutes autres personnes, physiques ou morales.

Par ailleurs, Emilie Chevillard (EI) ne saurait être considérée comme responsable des problèmes liés à d'éventuelles conversions de fichiers de logiciels de versions différentes, d'incompatibilités, ou de dysfonctionnements du réseau internet.

## Article 14. Responsabilité du client

Le client s'engage à fournir, dès la commande, tous les renseignements et documents nécessaires pour permettre à Emilie Chevillard (EI) de réaliser les travaux dans de bonnes conditions et dans le respect des délais indiqués. Le client déclare se protéger de toute intrusion ou contamination par d'éventuels virus qui pourraient endommager ou ralentir les données nécessaires à l'exécution des travaux.

## Article 15. Confidentialité

Emilie Chevillard (EI) garantit la stricte confidentialité de toutes les données, informations, coordonnées et documents transmis par le client. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Il pourra exercer ce droit en contactant Emilie Chevillard (EI) soit par courrier soit par e-mail. L'accord du client est demandé avant de faire apparaître son nom, sa raison sociale et la nature des travaux réalisés dans les références de Caméléon biographie. Emilie Chevillard (EI) s'engage à ne pas communiquer les données de ses clients à des tiers, sauf accord préalable et écrit du client.

## Article 16. Médiation

Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, le client, sous réserve de l'article L.612.2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, dans un délai inférieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès d'Emilie Chevillard (EI). Cette entreprise a désigné, par adhésion enregistrée sous le numéro 51375/VM/2308/49 la SAS Médiation Solution comme entité de médiation de la consommation. Pour saisir le médiateur, le consommateur doit formuler sa demande :

- Soit par écrit à : Sas Médiation Solution  
222 chemin de la bergerie  
01800 Saint Jean de Nioist  
Tel. 04 82 53 93 06
  - Soit par mail à : [contact@sasmediationsolution-conso.fr](mailto:contact@sasmediationsolution-conso.fr)
  - Soit en remplissant le formulaire en ligne intitulé « Saisir le médiateur » sur le site <https://www.sasmediationsolution-conso.fr>
- Quel que soit le moyen de saisine utilisé, la demande doit impérativement contenir :
- les coordonnées postales, téléphoniques et électroniques du demandeur,
  - le nom et l'adresse et le numéro d'enregistrement chez Sas Médiation Solution, du professionnel concerné,
  - un exposé succinct des faits. Le consommateur précisera au médiateur ce qu'il attend de cette médiation et pourquoi,
  - copie de la réclamation préalable,
  - tous documents permettant l'instruction de la demande (bon de commande, facture, justificatif de paiement, etc.)

## Article 17. Service clients

Le client peut contacter Emilie Chevillard (EI) :

- au numéro suivant 06 65 61 84 34 du lundi au vendredi de 9h à 17h.
- par email en s'adressant à [contact@cameleonbiographie.com](mailto:contact@cameleonbiographie.com) en indiquant son nom, numéro de téléphone, l'objet de sa demande et le numéro de la commande concernée.



## Article 18. Propriété matérielle et intellectuelle

Les travaux et droits d'auteur demeurent la propriété d'Emilie Chevillard (EI) jusqu'au paiement intégral par le client des sommes dues. Une fois le paiement effectué, les droits patrimoniaux sont cédés (uniquement si l'ouvrage est voué à une diffusion privée). Les biographies et récits réalisés par l'intermédiaire d'Emilie Chevillard (EI) ne peuvent donner lieu à une diffusion commerciale, sauf si cette possibilité a été prévue conjointement par contrat. Sauf accord préalable, son nom n'apparaît pas sur la couverture des biographies ou récits réalisés, seul le logo de sa marque « Caméléon Biographie » sera visible sur la couverture. Son nom sera mentionné sur la quatrième de couverture comme suit : « écrit avec la collaboration de la biographe Emilie Chevillard (EI) ». A l'intérieur de l'ouvrage, son nom apparaîtra suivi de ses coordonnées. Dans le cas où le client désire envoyer le tapuscrit à un éditeur pour publication et que celle-ci l'accepte : il devra accepter de faire figurer le nom d'Emilie Chevillard au côté du sien et de partager ses droits d'auteur. Si le client ne le souhaite pas, il devra signer, avant toute collaboration avec Emilie Chevillard (EI), un accord dans lequel Emilie Chevillard (EI) renoncera à l'intégralité de ses droits moyennant une certaine somme.

Le fait de confier la rédaction de votre vie (ou autre récits) à un biographe fait de celui-ci l'auteur ou co-auteur de l'ouvrage au regard des articles L.111 et L.112 du code de la propriété intellectuelle. Il lui a été demandé d'écrire votre histoire.

En droit français, un auteur est la personne physique qui a créé l'œuvre. La loi reconnaît deux catégories de droits aux auteurs :

- Le droit moral (perpétuel, inaliénable et imprescriptible) qui confère à l'auteur le droit au respect de son nom, de sa qualité et de son œuvre.
- Les droits patrimoniaux qui permettent à l'auteur de contrôler l'exploitation de ses œuvres.

Emilie Chevillard (EI) – CAMELEON BIOGRAPHIE

Tél : 06 65 61 84 34

Mail : [contact@cameleonbiographie.com](mailto:contact@cameleonbiographie.com)

Adresse : 581 route de Fontainejean - 45230 SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON

SIRET : 97830530800022 - Code APE : 9003B

**Les Conditions Générales de Vente signées par le client font office de contrat.**

**Partie à compléter par le Client :**

Nom :

Date :

Phrase manuscrite indiquant le « bon pour accord » suivi de votre signature :

**Merci de me retourner les Conditions Générales de Vente (paraphées sur chaque page avec la dernière page complétée et signée) accompagnées du devis accepté et signé) à [contact@cameleonbiographie.com](mailto:contact@cameleonbiographie.com)**